

AVIS DE COURSE VOILE LEGERE Championnat de Ligue 2018

Régate de Ligue Cata Sciez Dimanche 23 juin 2019 SCIEZ SNLF Thonon 5A

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.2 Les règlements fédéraux.

2.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

3.1.1

- 3.1.2 - Tous les bateaux en inter série - catamaran ayant un rating fédéral = ou < à 1,49
- Pour les – de 15 ans en Flotte Collective (poules) avec matériel fourni (tyka)

3.2 Les bateaux admissibles doivent remplir le formulaire de pré-inscription en ligne :

<http://voileasciez.fr/regates>

La validation de l'inscription se fera à réception du formulaire joint dûment complété accompagné des frais d'inscription requis. Il peut être envoyé à la SNLF – Port de rives – 74200 Thonon-les-Bains – par mail : snlf.thonon@wanadoo.fr – au plus tard le 16 juin 2017, Ou remis au moment de la confirmation d'inscription (cf.5.1)

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Toutes	10 € par coureur

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

23 juin 2019 de 9h00 à 10h30

5.2 Jauge et contrôles :

23 juin 2019 de 9h00 à 10h30

5.3 Briefing avec les entraîneurs 1h avant le 1^{er} signal d'avertissement

5.4 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
23/06/19	11h30 pour une ou plusieurs courses	Toutes

5.5 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00.

5.6 Nombre de courses sur une journée :

Cinq courses au maximum sauf pour les épreuves courues en poules

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions le 23 juin 2019.
- affichées selon la Prescription Fédérale

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront des parcours construits.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE (*joindre si possible un extrait de carte*).

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour les catamarans le RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 Une course devra être validée pour valider la compétition au championnat de ligue.

9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués au plus vite le dernier jour de course.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

SNLF – Port de rives – 74200 Thonon-les-Bains

Tel : 04 50 71 07 29 www.voilethonon.com snlf.thonon@wanadoo.fr